

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 22 AVRIL 1896.

Projet de loi allouant des crédits provisoires à valoir sur des budgets de l'exercice 1896 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. DE SADELEER.

MESSIEURS,

Aux termes de la loi du 26 décembre dernier, les crédits provisoires alloués à divers budgets de dépenses pour l'exercice en cours ne sont que de quatre douzièmes du montant présumé de ces dépenses.

Le projet de loi a pour objet de solliciter de nouveaux crédits provisoires à concurrence de deux douzièmes. Les crédits demandés s'élèvent pour :

le Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique à . . fr.	5,558,867
— de l'Agriculture et des Travaux publics	3,525,410
— de l'Industrie et du Travail	557,294
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	18,395,767
— de la Guerre	7.960.103
— — pour le service de la gendarmerie	780,123
— des Finances	3,078,643

La section centrale du budget des voies et moyens, constituée en commission spéciale, s'est réunie d'urgence pour examiner le projet de loi. Elle l'a adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Rapporteur,

L. DE SADELEER.

Le Président,

B^{on} GEORGES SNOY.

(1) N° 167.

(2) La Commission était composée de MM. SNOY, *président*, T'KINT DE ROODENBERG, DE SADELEER, COLAERT, NYSENS, ANGION, DESMAISIÈRES.